

Rapport annuel 2021



L'ASSOCIATION DES DIÉTÉTISTES
du Nouveau-Brunswick

Table des matières

Plan stratégique 2021-2024.....	p.3
Rapport du conseil d'administration.....	p.4
Rapport de la directrice générale.....	p.6
Bénévoles de l'Association 2021-2022.....	p.7
Rapports des comités	
Rapport du comité d'assurance de la qualité.....	p.9
Rapport du comité de vérification des titres.....	p.10
Rapport du comité de discipline.....	p.11
Rapport du comité de législation ad hoc.....	p.12
Rapport du registre des membres	
Statistiques du registre.....	p.13
Changement au registre du 1 avril 2021 – 31 mars 2022..	p.14
Rapport financier.....	p.16

Plan stratégique 2021-2023

Vision

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick offre l'excellence en matière de réglementation afin de contribuer à la santé de la population du Nouveau-Brunswick.

Mission

La mission de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est de réglementer la pratique de la diététique pour la protection de la population du Nouveau-Brunswick.

Valeurs

Les valeurs suivantes guident la prise de décision :

Valeur 1 : Collaboration

Valeur 2 : Fondé sur des données probantes

Valeur 3 : Protection du public

Valeur 4 : Éthique et professionnalisme

Valeur 5 : Leadership

Valeur 6 : Transparence et responsabilité

Valeur 7 : Proactivité, efficacité et ingéniosité

Valeur 8 : Inclusivité et diversité

Premier but – approbation de la nouvelle Loi et des nouveaux règlements par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

1. Soumettre la version préliminaire de la Loi et des règlements (version anglaise) à l'approbation du conseil (30 juin 2022).
2. Présenter la version préliminaire de la Loi et des règlements aux parties prenantes et l'aborder avec elles, en terminer la traduction et consulter les membres (30 juin 2023).
3. Soumettre la version préliminaire de la Loi et des règlements à l'approbation du gouvernement du Nouveau-Brunswick (30 juin 2024).

Deuxième but – 1^{ère} partie : communication efficace

1. Créer et fournir des lignes directrices relatives à la pratique privée et fournir une formation aux membres (30 septembre 2022).
2. Obtenir l'approbation du conseil au sujet de l'énoncé de position en matière de médias sociaux et fournir une formation aux membres (30 juin 2022).
3. Concevoir l'énoncé de position en matière de ventes, de marketing et de promotion, obtenir l'approbation du conseil et fournir une formation aux membres (30 septembre 2023).
4. Réviser et mettre en œuvre le programme d'assurance de la qualité mis à jour (30 juin 2023).
5. Fournir des possibilités d'information aux membres au sujet des répercussions de la culture, de la diversité et de l'inclusion sur la profession (30 juin 2024).

Deuxième but – 2^e partie : mobilisation des membres

1. Augmenter la participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de 5 % par année (30 juin 2022-2024).
2. Incorporer une séance de formation à l'AGA (30 juin 2022).
3. Tenir une AGA en personne (30 juin 2024).
4. Préparer et obtenir la décision du conseil en ce qui concerne les projets des médias sociaux de l'Association à entreprendre (30 juin 2022).
5. Augmenter la fréquence des bulletins à trois fois par année et y incorporer du contenu pertinent et intéressant (30 juin 2022).

Troisième but – Améliorer la gouvernance

1. Créer et financer un plan de relève pour la directrice générale et registraire en ajoutant un deuxième membre du personnel (30 juin 2022).
2. Créer et distribuer un ordre du jour annuel macro du conseil (30 juin 2022).
3. Effectuer un examen de la gouvernance au sujet de la séparation des rôles opérationnels et stratégiques aux fins d'approbation du conseil (30 juin 2022).
4. Créer et distribuer un manuel de la gouvernance du conseil (30 juin 2022).
5. Mettre en œuvre un processus de mises en candidature du conseil fondé sur les compétences au moyen de la matrice des compétences (30 juin 2023).

Rapport du conseil d'administration

C'est avec gratitude que je termine ma première année de présidence de l'ADNB. La dernière année fut remplie de défi pour tous, autant sur le plan personnel que professionnelle. La pandémie a touché plus que jamais beaucoup d'entre nous ainsi que nos proches. Malgré tout, plusieurs accomplissements ont pu être réalisés par le conseil d'administration (le conseil) de l'ADNB.

Nous avons travaillé tout au long de l'année sans relâche afin de bien mener notre mandat d'organisme réglementaire :

- Prêt d'une dizaine de politiques ont été révisées et approuvées;
- La révision et l'approbation de l'énoncé de position sur les médias sociaux a été effectué et a été envoyé aux membres pour consultations;
- L'approbation d'Equal d'Agrément Canada en tant que le nouveau fournisseur de services pour l'agrément des programmes d'éducation en diététique et nutrition au Canada;



- L'approbation de la reconnaissance de la journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme un jour férié afin de rendre hommage aux survivants des pensionnats pour Autochtones. L'ADNB continuent l'engagement envers les appels en action;

- Et finalement, l'appui au programme alimentation scolaire de la fondation des Maladies du Cœur et de l'AVC du NB afin de reconnaître l'importance d'avoir un système alimentaire scolaire provincial pour aider adéquatement à nourrir les élèves.

D'autres grands accomplissements ont été effectués tout au long de la dernière année :

- 1- En mai 2021, nous avons travaillé avec LearnSphere Canada afin de développer le plan stratégique de l'ADNB pour les trois prochaines années. Nous avons réuni plusieurs membres des comités ainsi que les membres du conseil, afin d'arriver avec un plan stratégique qui permettra de faire avancer la profession des diététistes au NB. Les priorités identifiées sont : l'approbation de la nouvelle Loi et les nouveaux règlements par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'éducation efficace et l'engagement des membres et l'amélioration de la gouvernance. Comme la première priorité du plan stratégique, le conseil a approuvé d'aller de l'avant avec l'utilisation des avocats afin de faire avancer et d'écrire notre nouvelle Loi et règlements, d'augmenter les heures de notre adjointe à la pratique et l'assurance de la qualité et d'embaucher un consultant afin d'apporter le soutien nécessaire à notre registraire pour avancer ce projet.
- 2- De plus, suite à la publication par le Ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick du document « *Stabilisation des soins de la santé : Un appel à l'action urgent* » le conseil a envoyé une communication au ministre de la Santé. Cela a conduit à une réunion avec le gouvernement à la fin du mois de février 2022 afin de clarifier certains points. Cette rencontre a permis à l'ADNB de continuer l'engagement, la communication et la collaboration avec le gouvernement du NB ce qui facilitera le travail à venir concernant la révision de la *Loi sur les diététistes*.
- 3- Parallèlement, afin de répondre aux besoins et d'assurer le maintien des opérations de l'ADNB, le conseil a approuvé la création d'un comité ad hoc pour l'augmentation des droits. Ce comité a effectué un sondage et a développé un webinaire afin d'éduquer les membres à ce sujet. Finalement un assemblé général a eu lieu en janvier 2022 afin de voter sur la motion visant la modification du règlement administratif XIV au sujet des finances, qui fut approuvé par les membres.
- 4- Et finalement, avec l'importance et la popularité actuelle de la pratique virtuelle qui a été mise de l'avant avec la pandémie, le conseil reconnaît qu'il y a de grandes inquiétudes qui en résultent. Nous tentons actuellement de trouver des solutions en lien avec la télépratique interjurisdictionnelle et la mobilité de la main d'œuvre. Par exemple, le conseil a adopté une motion visant à exiger l'adhésion à l'ADNB pour les candidats internationaux qui fournissent des services virtuels aux résidents du NB.
- 5- Rien de ceci n'aurait été possible sans le travail acharné des membres du conseil, des membres des divers comités de l'ADNB, ainsi que du travail extraordinaire de notre registraire et notre adjointe à la pratique et l'assurance de la qualité. Merci à tous pour votre dévouement envers notre profession et notre Association.

Cordialement,



Janie St-Onge, Dt.I., présidente

Rapport de la directrice générale

Une autre année bien remplie à l'Association s'est écoulée, comme beaucoup d'entre nous l'ont ressentie avec la troisième, quatrième et cinquième vague de la pandémie. La levée de l'ordonnance obligatoire de la province du Nouveau-Brunswick, le 30 juillet 2021, a nécessité une mise à jour des lignes directrices de l'ADNB sur les lignes directrices de la prestation de services en personne et en groupe pendant le rétablissement à la COVID-19. En janvier 2022, alors que la campagne de vaccination et des doses de rappel battait son plein et que le nombre de cas de COVID-19 grimpait rapidement, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a



consulté l'ADNB pour savoir si les diététistes étaient en mesure d'aider au dépistage et à la vaccination. Un énoncé de position a été publié sur cette question et sur le champ d'exercice des diététistes. De plus, en raison de l'impact de la pandémie sur le redéploiement de nombreux diététistes et de son impact sur les membres en dehors du milieu de travail, une seule soumission d'objectif d'apprentissage a été approuvée pour le Programme de perfectionnement des compétences pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Cela a nécessité de traiter ces changements dans la base de données Alinity et de communiquer l'annonce et les instructions aux membres.

Une plus grande partie de mon temps a été consacrée à des rôles provinciaux et nationaux tels que la présidence du Réseau de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick, la coprésidence du comité directeur du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition et la représentation de l'ADNB auprès de l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes.

- Le Réseau de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick est établi pour faire progresser l'autoréglementation de qualité dans l'intérêt du public et pour fournir un forum aux organismes de réglementation afin qu'ils collaborent et partagent leurs ressources sur des questions d'intérêt commun. Trois réunions ont été organisées au cours de la dernière année.
- Le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) est un partenariat entre l'Alliance des organismes canadiens de réglementation des diététistes (Alliance), Les diététistes du Canada et les éducateurs en diététique des programmes de formation universitaire et pratique du Canada. Le partenariat entreprend des projets dans des domaines d'intérêt commun afin d'assurer la sécurité et la qualité des services en diététique ainsi que l'avancement de la profession de diététiste au Canada. En novembre 2021, le PFPN a annoncé que Les diététistes du Canada mettaient fin à leur contrat en tant que fournisseur de services pour l'agrément des programmes de formation en diététique et les services de secrétariat le 31 mars 2022. Le comité directeur du PFPN a tenu de nombreuses réunions afin d'aborder les décisions difficiles liées à la fin du programme d'accréditation du PFPN.
- Depuis cette annonce, l'Alliance s'est affairée à rechercher et à négocier un contrat avec un fournisseur de tiers services d'agrément. Il s'agit d'un service essentiel pour l'ADNB, car c'est l'une des exigences législatives selon laquelle le conseil d'administration de l'ADNB approuve l'organisme d'agrément des programmes de formation en diététique aux fins de l'inscription. L'Alliance a signé un contrat avec Equal, un programme d'agrément Canada. Equal offre des services bilingues et octroi 229

programmes, dont 18 professions et 24 disciplines de la santé. Cette décision permettra une transition rapide vers un nouveau fournisseur d'agrément qui est rentable, objectif et qui assure la qualité. Elle permettra également de satisfaire aux exigences en matière de mobilité de la main-d'œuvre pour toutes les provinces.

Au cours de la dernière année, j'ai également travaillé avec un groupe national à l'élaboration d'un nouveau code de déontologie pour les diététistes. Le groupe a terminé une analyse de l'environnement et est en train de finaliser la version préliminaire du code de déontologie qui sera partagée avec les membres pour consultation à l'hiver 2022.

Conformément à l'objectif stratégique du conseil d'administration lié à la nouvelle *Loi sur les diététistes* et aux nouveaux règlements, j'ai travaillé avec le comité ad hoc de législation et rencontré le conseiller juridique à plusieurs reprises afin de finaliser l'ébauche de la loi et des règlements. L'ADNB a également retenu les services d'un consultant pour aider à définir la planification et l'exécution du projet et je travaille avec lui depuis six mois.

Je suis également heureuse de vous annoncer que depuis août 2021, les diététistes du secteur privé ont accès au Dossier de santé électronique (DSÉ) du Nouveau-Brunswick. Ceci a été réalisé en collaboration avec les efforts de la présidente de l'ADNB, Janie St-Onge.

Je tiens à remercier les diététistes et les représentant du public qui donnent de leur temps, au-delà de leurs engagements professionnels et familiaux, pour participer aux comités de l'ADNB.

Cordialement,



Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.I.
Directrice générale et registraire

Bénévoles de l'Association 2021-2022

Conseil d'administration

Présidente : Janie St-Onge, Dt.I.

Présidente désignée : Christine Roherty, Dt.I.

Présidente sortante : Jaclyn Murgatroyd, Dt.I.

Membre générale : Leah Cain, Dt.I.

Membre général : Ian Wiseman, Dt.I.

Trésorière : Vanessa Martel, Dt.I.

Secrétaire : Lise Spence, Dt.I.

Représentant du public : Douglas Baker

Directrice générale et registraire : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

Représentante à l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes :

Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.



Photo prise lors de la réunion du conseil d'administration en juillet 2021

De gauche à droite :
Christine Roherty,
Nicole Arsenault Bishop,
Ian Wiseman, Lise
Spence, Vanessa
Martel et Janie St-Onge

Absents : Leah Cain et
Douglas Baker

Comité d'assurance de la qualité

Présidente :

Christine Roherty, Dt.I. (avril 2021 – juin 2021)
Josée Gagnon, Dt.I. (février 2022 – mars 2022)

Membres du comité :

Julia Besner, Dt.I.
Brittany Mason, Dt.I.
Melanie Langille-Lewis, Dt.I.
Monica Brideau, Dt.I.
Lucie Bijeau-Boudreau, Dt.I.
Josée Bélanger-Plourde, Dt.I.
Kristin Brown, Dt.I. (jusqu'en octobre 2021)

Employées : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I., et
Carolyn Lordon, Dt.I.

Comité de discipline

Présidente : Natalie Carrier, Dt.I.

Membres du comité :

Nadine Lewis, Dt.I. (rejoint juillet 2021)
Stéphanie Edwards, représentante du public
(désignée décembre 2021)

Employée : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

Comité de vérification des titres

Présidente :

Heather Godfrey, Dt.I. (avril 2021 – août 2021)
Véronic Boucher, Dt.I. (janvier 2022 – mars 2022)

Membres du comité :

Laura Brennan, Dt.I.
Debbie Blais, Dt.I.
Janet von Weiler, membre honoraire
Donna Mallet, Dt.I. (rejoint septembre 2021)
Tanya James, Dt.I. (rejoint janvier 2022)

Employée : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

Comité de législation ad hoc

Présidente : Esther Archibald, Dt.I.

Co-présidente : Cathy MacDonald, Dt.I.

Membres du comité :

Michelle Corcoran, Dt.I.
Jaclyn Murgatroyd, Dt.I.
Christine Roherty, Dt.I.
Janie St-Onge, Dt.I.
Véronique Ferguson, Dt.I. (jusqu'en juin 2021)
Teri Emrich, Dt.I. (jusqu'en janvier 2022)
Nicole Vienneau, représentante du public (rejoint
mars 2022)

Employée : Nicole Arsenault Bishop, Dt.I.

Rapport des comités

Rapport du comité d'assurance de la qualité

Mandat du comité

Le comité d'assurance de la qualité (AQ) conseille, dirige et évalue la programmation de l'ADNB pour soutenir et assurer que les diététistes s'engagent dans un développement professionnel continu tout au long de leur carrière.

Nombre de réunions par Zoom : 6

Points d'action complétés

- La formation à la vérification virtuelle du Programme de perfectionnement des compétences (PPC) pour tous les membres du comité AQ en avril 2021.
- La vérification du PPC 2020 a eu lieu le 8 mai 2021.
- Adaptation de la vérification du PPC à un format électronique et virtuel.
- Révision et mise à jour du Manuel PPC de manière générique, pour qu'une révision annuelle ne soit plus nécessaire, et ajout de plusieurs nouvelles questions pour améliorer la qualité des soumissions du PPC.
- Révision et mise à jour du formulaire électronique de soumission des PPC afin d'améliorer la qualité des soumissions.
- Réviser et proposer des mises à jour des politiques du PPC pour présentation au conseil d'administration (politiques 8.1.1, 8.1.2 et 8.1.3).
- Développement d'un webinaire pour les membres afin de revoir le PPC et comment créer des objectifs SMART adéquats pour le PPC.
- Distribution des résultats de la vérification du PPC aux membres en décembre 2021.

Points d'action en cours ou en attente

- Formation pour la vérification virtuelle du PPC le 11 avril 2022 pour tous les membres du comité AQ
- La vérification virtuelle du PPC 2021 est prévu le 7 mai 2022.
- Nous continuons de supporter les membres qui ont des questions sur le PPC par le biais du courriel de l'AQ et avec le soutien de l'adjointe à la pratique et à l'assurance de la qualité de l'ADNB, Carolyn Lordon.
- Une fois les politiques d'AQ sont approuvées par le conseil d'administration, le Manuel du PPC sera révisé.

Évaluation globale

Il s'agissait de la première vérification après les changements apportés aux politiques du PPC et au formulaire de soumission en 2020. Le nombre de membres devant soumettre à nouveau leur dossier était très élevé (48 %). Le comité AQ a mentionné que la Covid-19 a peut-être contribué à ce résultat. Cependant, ils ont également identifié des problèmes communs et proposé des changements au Manuel du PPC et au formulaire de soumission afin de résoudre ces problèmes et d'améliorer la qualité des soumissions.

Reconnaissant l'impact global de la Covid-19 sur les membres de l'ADNB, tout en s'assurant que les diététistes s'engagent dans des activités de compétence continue pertinentes, le comité AQ a recommandé au conseil d'administration de modifier les exigences du PPC pour les soumissions PPC de 2021-22 et 2022-23. Il a été proposé que l'un des deux objectifs soumis soit lié à la Covid-19 et non à la diététique, ou qu'un seul objectif lié à la diététique soit soumis au lieu de deux.

En outre, le comité AQ a continué à répondre aux questions des membres concernant leurs soumissions de PPC.

Soumis par : Josée Gagnon, Dt.l., présidente du comité AQ

Rapport du comité de vérification des titres

Mandat du comité

Le comité de vérification des titres développe et garde à jour les politiques et les procédures, évalue les programmes pour l'évaluation des compétences de toutes les candidates à l'ADNB et conseille la registraire et le conseil d'administration sur ces questions.

Nombre de réunions par Zoom : 7

Points d'action complétés

- Révision de la demande d'une interne en nutrition provenant de l'extérieur du N.-B. qui souhaite faire un stage dans le secteur du service alimentaire au N.-B. sans qu'il n'ait de diététiste présente sur place.
- Demande reçue d'une diététiste de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) pour avoir la permission de faire un rendez-vous virtuel avec un client résident au N.-B.
- Révision de la demande d'une candidate qui souhaite passer l'Examen d'admission à la profession de diététiste au Canada (EAPDC) pour une troisième tentative. Recommandations fournies pour améliorer les chances de réussite selon les politiques en place.
- Révision de la demande d'une diététiste formée à l'étranger qui a fait une demande d'admission à l'ADNB, mais qui n'a pas réussi l'Outil d'évaluation des connaissances et compétences (OECC) de l'Ordre des diététistes de l'Ontario. Recommandations et exigences fournies pour que la candidate puisse exercer la profession de diététiste au N.-B.
- Nouveaux membres ont joint le comité de vérification des titres - Tanya James et Donna Mallet, à la suite de la soumission de leur candidature.
- Révision des demandes reçues des candidat(e)s pour passer une autre tentative après un premier échec à l'EAPDC. Recommandations et conditions de travail avec restriction/supervision fournies aux candidat(e)s qui occupent actuellement un poste de diététiste.
- Nomination de la nouvelle présidente - Véronic Boucher.
- Conseils fournis au registraire dans le cadre d'une discussion concernant un(e) interne qui n'a pas réussi à s'inscrire comme interne en diététique de l'ADNB avant de commencer son stage au N.-B.
- Les membres du comité examinent les rapports mensuels des membres temporaires avec restrictions en attendant de passer l'EAPDC pour une deuxième tentative.
- Révision de la demande d'un changement de poste d'une candidate travaillant présentement avec restriction/ sous supervision.
- Conseils fournis au registraire lors de discussion dans le cadre des exigences de l'EAPDC et de l'ODNQ.
- Les membres du comité ont accepté que Leah Cain se joigne à nouveau au comité de vérification des titres lorsqu'elle aura terminé son mandat avec le conseil d'administration de l'ADNB.
- Recommandations fournies à la suite d'une demande d'un membre temporaire avec restrictions supervisant une interne en diététique.

Points d'action en cours ou en attente

- Recrutement d'un nouveau membre bilingue (francophone) pour joindre le comité de vérification des titres.
- Réviser le processus des candidat(e)s ayant échoué l'EAPDC et nécessitant une supervision au milieu du travail. Des outils doivent être développés pour rationaliser le processus.
- Réviser les exigences d'inscription des candidat(e)s transféré(e)s de l'OPDQ à l'ADNB.
- Élaborer une politique relative à la pratique virtuelle.
- Réviser la politique d'adhésion temporaire avec restrictions afin d'inclure des limitations en présence d'un(e) interne en diététique.

Évaluation globale

Le comité de vérification des titres a certainement été occupé depuis le début de l'année 2022, à la suite de demandes nécessitant des conseils et des recommandations, dont certaines étaient des situations nouvelles non rencontrées auparavant.

Le comité doit réviser certains processus et politiques (comme mentionné ci-dessus) afin d'assurer une rationalité et une standardisation, lorsque des demandes sont reçues afin de faciliter la prise de décision et fournir des recommandations et conseils.

Soumis par : Véronic Boucher, Dt.I., présidente du comité de vérification des titres

Rapport du comité de discipline

Mandat du comité

Le comité de discipline administre les procédures disciplinaires énoncées dans la Loi et les règlements et aussi examine les plaintes d'inconduite professionnelle, d'incompétence et de secret professionnel.

Nombre de réunions par Zoom : 1

Points d'action complétés

- Aucun problème de discipline n'a été signalé au comité cette année.
- Recrutement de deux nouveaux membres.
- Compléter la section *Autorisation de divulgation d'informations* dans la partie *Plaintes* du site Web.

Points d'action en cours ou en attente

- Continuer à surveiller les pratiques des autres provinces en matière de discipline.
- Révision du mandat du comité de discipline.
- Explorer l'élaboration d'un guide de procédure pour le traitement des plaintes

Évaluation globale

- Nous n'avons eu qu'une seule réunion car nous n'avons pas tous nos membres.

Soumis par : Natalie Carrier, Dt.I., présidente du comité de discipline

Rapport du comité de législation ad hoc

Mandat du comité

Le comité de législation de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick a été créé afin de réviser la Loi sur les diététistes et la mettre à jour afin qu'elle représente le champ de pratique actuel et futur des diététistes.

Nombre de réunions par Zoom : 8 (inclus les réunions avec la registraire et les co-présidentes)

Points d'action complétés

- Le conseiller juridique a préparé une ébauche finale de la *Loi* avant la révision par les parties prenantes. Le comité le réexaminera en vue cette révision à l'automne 2022.
- Le conseiller juridique a commencé à travailler sur l'ébauche des règlements.
- Les documents de référence à l'appui de l'ébauche de la *Loi* et des règlements ont commencé à être rédigés. Les documents de référence seront utilisés lors de la révision par les parties prenantes pour fournir un contexte supplémentaire aux nouveaux éléments de la *Loi*.
- La préparation du plan de travail pour la révision par les parties prenantes a commencé.

Points d'action en cours ou en attente

- Compléter l'ébauche des règlements en vue de la révision par les parties prenantes.
- Compléter le plan de travail pour la révision par les parties prenantes.

Évaluation globale

La pandémie a retardé la finalisation des ébauches de la *Loi* et des règlements, déplaçant ainsi le moment de la révision par les parties prenantes.

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois derniers mois afin d'avancer vers une révision par les parties prenantes à l'automne 2022.

Soumis par : Esther Archibald, Dt.I., présidente, et Cathy MacDonald, Dt.I., co-présidente du comité de législation ad hoc

Rapport du registre des membres

Approuvé le 14 juillet 2022 par le comité de vérification des titres

Statistiques du registre

	Au 31 mars 2022
Membre actifs	390
Membres provisoires	0
Membres provisoires avec restrictions	5
Membre retraités	7
Membre honoraires	4
Membres internes en diététique	12
TOTAL	418
Au courant de l'année du 1 avril au 31 mars	
Membre invités	0
Démissions (comprend les démissions reçues par le 31 mars 2022)	25
Suspensions: Suspension en raison de non- renouvellement	5
Prolongation de membres provisoires avec restrictions	7
Déménager au N.-B. pour pratiquer	10
Déménager du N.-B. pour pratique dans une autre juridiction	7

Changements au registre du 1 avril 2021 au 31 mars 2022

Nouvelles immatriculations/inscriptions dans chaque catégorie de membre

Membres actifs

Charla Adams*
Jocelyn Beaulieu
Laurence Blais-Ouellet*
Harrison Blizzard*
Abigail Cain
Josiane Chaput*
Emilie Cormier
Allyson Daamen-Thorton
Pascale Francoeur-Pelletier*
Kelsey Gill*
Tanya James
Ryan Lane
Jane MacDougall
Olivia Malone
Sarah O'Hara*
Allison O'Hearon
Amanda Rees*
Pascale Richard
Sarah Szostock*
Marika Wamback*
Johanna Wentzell*

**Mobilité de la main-d'œuvre : déménager dans une autre province pour pratiquer la diététique tel que décrit dans l'Accord de libre-échange canadien.*

Membres provisoires

Charlotte Labbé*

Membres provisoires avec restrictions

Andrea Dinan
Ariane Hébert
Claudie Michaud
Émilie Gauvin
Cai Lim

Internes en diététique

Melissa Arsenault
Sarah DeRoy
Claire Dupéré
Laura Farquharson
Elyse Girouard
Jenna Kendall
Chelsey Landry
Janie Lanteigne
Mia Léger
Sophie Martin
Rachel Muzak Ruff
Sharon Ngongo
Mwalu Peeters
Adrianna Rytter
Amélie Savoie
Sarah Sewell
Gurpreet Singh
Laurence Tanguay
Erin West

Membres retraités

Aline Allain-Doiron
Isabelle Doiron
Karen Harvey
Gisèle McCaie-Burke
Ann Veinotte-Martin

Changements au registre du 1 avril 2021 au 31 mars 2022

Immatriculations/inscriptions suspendues, démissionnées, expirées, annulées et révoquées

Suspendues

Aucune au 31 mars 2022

Démissionnées

Stéphanie Collin	1 avril 2021
Erin Kelly	2 avril 2021
Susan Miller	15 avril 2021
Jenna Nagle	20 août 2021
Lynn Burdock	20 novembre 2021
Lisette Deschênes	18 janvier 2022
Brittany Gregg	7 février 2022
Claudine Sauv�	17 février 2022
Alexa McLaughlin	15 mars 2022
Kelly Downe	31 mars 2022
Danielle Robichaud	31 mars 2022
Myl�ne V�ronneau (membre provisoire avec restrictions)	31 mars 2022
Laurence Blais-Ouellet	31 mars 2022
Janice LeBlanc	31 mars 2022
Tanya Morais	31 mars 2022
Sylvie Nicholson (membre retrait�e)	31 mars 2022
Jayne Staples MacDonald	31 mars 2022
Ellen MacIntosh	31 mars 2022
Cathy MacDonald	31 mars 2022
Hannah Magee	31 mars 2022
Kara McCready	31 mars 2022
Lauren Addison	31 mars 2022
Janet Gass	31 mars 2022
Jolyne C�t�	31 mars 2022
Elizabeth Dickson	31 mars 2022

Expir es (l'inscription en tant qu'interne en di t tique expire apr s 1 an)

Alexa Schmidt	24 juillet 2021
Dania Couturier	24 juillet 2021
Elyssa Bourdages	24 juillet 2021
Catherine Chantelois	24 juillet 2021
Alexa Wierbicki	8 septembre 2021
Alexa Schmidt	24 juillet 2021
Dania Couturier	24 juillet 2021
Elyssa Bourdages	24 juillet 2021

Autre : Clarene White (13 mars 2022) et Andrea MacLean-Holohan (3 f vrier 2022), membres honoraires, sont d c d es.

Rapport financier

Les états financiers de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick pour la période se terminant le 31 mars 2022 ont été préparés par Michael Briggs, Comptable professionnel agréé, et le rapport de mission d'examen a été complété par Bringloe Feeney, Comptables professionnels agréés.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

États financiers
Le 31 mars 2022



Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Table des matières
Le 31 mars 2022

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 5



Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Destinataires : Membres de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick, qui comprennent de l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen selon les normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Le 12 mai 2022

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière
au 31 mars 2022

	2022	2021
ACTIF		
Court terme		
Encaisse et placements à court terme	289 985 \$	332 855 \$
Charges payées d'avance	<u>2 581</u>	<u>1 072</u>
	<u>292 566 \$</u>	<u>333 927 \$</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 3)	7 739 \$	10 775 \$
Droits d'adhésion constatés d'avance	<u>162 690</u>	<u>149 743</u>
	170 429	160 518
L'AVOIR DES MEMBRES		
Non affectés	<u>122 137</u>	<u>173 409</u>
	<u>292 566 \$</u>	<u>333 927 \$</u>

Approuvé

Administrateur

 Ami St-Onge RD/DTI

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et évolution de l'avoir des membres
Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Revenus			
Droits d'adhésion	154 050 \$	160 331 \$	156 756 \$
Droits d'examen	11 550	8 400	10 090
Recettes accessoires	500	6 260	6 177
Demandes d'immatriculation et évaluation de dossiers	2 400	2 800	3 000
Revenus de placements	2 100	725	2 608
	<u>170 600</u>	<u>178 516</u>	<u>178 631</u>
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	104 296	111 574	101 375
Comité de législation	12 300	47 780	
Frais professionnels	10 563	21 286	16 565
Frais de bureau	21 322	21 111	25 045
Technologies de l'information	7 890	8 662	9 708
Coûts d'examen	11 550	8 237	10 030
Conseil d'administration	7 948	8 165	5 925
Frais relatifs à l'Alliance	2 000	1 942	1 961
Registraire	5 031	1 301	805
Plan stratégique	-	-	1 180
	<u>182 900</u>	<u>229 788</u>	<u>172 594</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(12 300)	(51 272)	6 037
Surplus à l'ouverture de l'exercice	-	173 409	167 372
Surplus à la clôture de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>122 127 \$</u>	<u>173 409 \$</u>

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des droits d'adhésion	173 278 \$	209 590 \$
Encaisse provenant des autres activités	18 185	21 875
Encaisse payée aux fournisseurs et aux employés	<u>(234 333)</u>	<u>(169 718)</u>
Évolution de la situation de trésorerie	(42 870)	61 747
Encaisse, début d'exercice	<u>332 855</u>	<u>271 108</u>
Encaisse, fin d'exercice	<u>289 985 \$</u>	<u>332 855 \$</u>
La trésorerie est composée de :		
Encaisse et placements à court terme	<u>289 985 \$</u>	<u>332 855 \$</u>

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2022

1. Nature des activités

L'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick est enregistrée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Nouveau-Brunswick et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)1). La fonction première de l'Association consiste à réglementer les diététistes immatriculées dans la province du Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont résumées ci-après.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme détenus auprès d'une institution financière.

(b) Comptabilisation des produits

Les produits découlant des droits d'adhésion et des droits d'examen sont comptabilisés au cours de la période à laquelle ils s'appliquent. Tout droit payé à l'avance pour le prochain exercice financier est reporté et comptabilisé au cours de la période postérieure à la date de clôture.

Les revenus de placement sont enregistrés au fil du temps.

Les recettes accessoires sont comptabilisées au titre de produits lorsque reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

(c) Instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de l'encaisse et des placements à court terme. Les passifs financiers évalués au coût amorti se composent des comptes créditeurs et charges à payer.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2022

3. Comptes créditeurs et charges à payer

	2022	2021
Charges à payer	4 000 \$	4 000 \$
Remises gouvernementales	3 145	4 076
Dettes fournisseurs	594	2 699
	<u>7 739 \$</u>	<u>10 775 \$</u>

4. Engagements

L'Association a conclu une convention quinquennale de bail au 608, chemin Pine Glen, à Riverview, au Nouveau-Brunswick qui reste en vigueur jusqu'en janvier 2025. Le montant de cet engagement est réparti comme suit :

2023	12 710 \$
2024	12 965
2025	<u>10 984</u>
	<u>36 659 \$</u>

5. Autres

L'apparition d'une nouvelle souche du coronavirus a incité l'Organisation mondiale de la santé à déclarer une pandémie à l'échelle mondiale le 11 mars 2020. Les mesures mises en place par les gouvernements pour lutter contre la menace du virus pour la santé ont causé des ennuis importants aux entreprises à la grandeur de la planète, ce qui a entraîné un ralentissement économique. La durée et les répercussions de la pandémie, tout comme l'efficacité des interventions des gouvernements et de la banque centrale, sont inconnues pour le moment. Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité des mesures ni leur incidence sur le bilan financier et la situation financière de l'Association. Tout impact jusqu'au 31 mars 2022 a été inclus dans ces états financiers.

6. Instruments financiers

Les membres ne pensent pas que l'Association soit exposée à un risque significatif lié aux instruments financiers.



Merci aux membres qui ont consacré leur temps à l'Association au cours de l'année 2021-2022 et merci à nos collègues aux Diététistes du Canada, de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes et du Réseau de réglementation des professions de la santé du Nouveau-Brunswick.

